


Date de séance →	4 juillet 2017	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 19 juin 2017		Séance n° 4	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 27 juin 2017			

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2017
- 4 – Présentation de la dotation globale horaire (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)
- 5 – Affaires financières : DBM, tarifs SRH, bilan des voyages...
- 6 – Présentation projets sorties pédagogiques
- 7 – Conventions (Marchés, Participation fonctionnement bassin, AED...)
- 8 – Modification règlement intérieur
- 9 – Questions diverses

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u> M. Noël - Principal		Total des membres du CA	24
<u>Secrétaire</u> M. Laisney Représentant Des parents d'élèves		Quorum	13
		Membres présents avec voix délibérative	17
		Membres présents sans voix délibérative	0
		Membres invités en qualité d'experts	0

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2016-2017 :

Membres de droit ou désignés (8)

M. Noël (Principal), Mme Corbeau (Principale adjointe), M. Pourtaud (CPE), Mme Renaudet (Gestionnaire)
Municipalité : Mme Régnier (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)
Conseil Départemental 44 : M. Bouvais, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)
et M. Ménard, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda
à titre consultatif : - Représentant de la Communauté de communes : M. Thibaud
- Agent comptable : Mme Jaunin

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année Scolaire 2016-2017

LISTE D'EMARGEMENTS - MARDI 4 JUILLET 2017

Représentants de l'Administration

Monsieur NOËL Yves ✓
Madame CORBEAU Karine ✓
Madame RENAUDET Isabelle ✓
Monsieur POURTAUD Patrick ✓

Représentants du Conseil Départemental

Monsieur MENARD Michel Abs
Monsieur BOUVAIS Erwan ✓

Représentant de la Municipalité

Madame REGNIER Marie-Madeleine ✓

Représentant de la C.C.E.G. - à titre consultatif

Monsieur THIBAUD Dominique Abs

Personnalité qualifiée

Madame GRINDA Béatrice Abs

Représentants des Personnels A.T.O.S.S.

Madame VERBAERE Florence ✓
Monsieur GUILLOU Yannick ✓

Représentants des Personnels Enseignants

Monsieur ABCHAR Noureddine *M. Abchar*
Madame BENAITREAU Anne ✓
Madame MENET Sylvie *Mme Menet*
Madame MOUSSUS Christelle ✓
Madame RICAUD Liliane ✓
Monsieur BROCHARD Gildas *M. Brochard*

Représentants des Parents d'Elèves

Madame KING Marie-Claire *Mme King*
Madame LANGLAIS Karine *Mme Langlais*
Monsieur LAISNEY Sébastien ✓
Madame LAUNAY Hélène ✓
Madame BOISROBERT-CHOTARD Gwénaëlle *Mme Boisrobert*
Madame FAVREAU Fabienne *Mme Favreau*

Représentants des Elèves

Madame RANARIVÉLO Fanny *Mme Ranarivelo*
Monsieur TILLE Logann *M. Tille*

Agent Comptable

Madame JAUNIN Catherine *Mme Jaunin*

Membres élus des personnels (8)

Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar – Mme Benaîtreau – Mme Menet – Mme Moussus – Mme Ricaud – M. Brochard
(Suppléants : Mme Charrier – M. Plouet – M. Poyroux – Mme Rest – Mme Staubach – Mme Thomas)
Personnels techniques et administratifs : Mme Verbaere et M. Guillou (Suppléantes Mmes Cury et Vitré)

Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves : Mme King – Mme Langlais – M. Laisney – Mme Launay – Mme Boisrobert – Mme Favreau (FCPE)
(suppléants : Mme Chantreau – M. Roquier – M. Le Coz – M. Legoff)
Élèves : Fanny Ranarivelo (4^{ème}) et Logann Tillé (3^{ème}) - (suppléants : Lucas Di Gaetano 4^{ème} et Noe Chovaux-Pintiaux 3^{ème})

*** Pour rappel : Membres titulaires de la Commission permanente :**

☞ M. Noël - Mme Corbeau - Mme Renaudet - M. Bouvais ou M. Ménard - M. Abchar - Mme Benaîtreau - Mme Ricaud
Mme Vitré - M. Roquier - Mme King – Mme Launay – Logann Tillé

Présents au conseil d'administration

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud

M. Bouvais, Mme Régnier

M. Poyroux, Mme Benaîtreau, Mme Charrier, Mme Moussus, Mme Ricaud, Mme Staubach

Mme Verbaere, M. Guillou

M. Le Coz, M. Laisney, Mme Launay

Absent(s) excusé(s) : - M. Ménard

- Mme Langlais (remplacée par M. Le Coz), Mme Boisrobert, M. King

- M. Abchar (remplacé par M. Poyroux), Mme Menet (remplacée par Mme Charrier), M. Brochard(remplacé par Mme Staubach)

Absent(s) : - Fanny Ranarivelo (4^{ème}) et Logann Tillé (3^{ème})

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05.

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Laisney, représentante des parents d'élèves, accepte la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : 17 pour 0 contre 0 abstention

2 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour. Il évoque une coquille dans la succession des numéros des différents points à l'ordre du jour (le point 4 étant "manquant"...).

Le point 4 portera donc sur la Dotation horaire globale et son emploi.

Les points 5 et 6 seront relatifs à des actes administratifs et financiers

Le point 7 concernera une modification du règlement intérieur

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : 17 pour 0 contre 0 abstention

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU C.A DU 14 MARS 2017

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir si il y a lieu de revenir sur le procès verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement du collège tel qu'il apparaît dans le fonctionnement du conseil d'administration.

Le procès verbal du CA n° 3 du 14 mars 2017 est adopté à l'unanimité : 17 pour 0 contre 0 abstention

4 – PRESENTATION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE (STRUCTURE PAR DIVISIONS, MOYENS ATTRIBUES, REPARTITION...)

Dans le prolongement du travail préalablement effectué en janvier pour la présentation des orientations de la ventilation globale de la DHG (Dotation Horaire Globale), le principal précise la dotation de 505 heures + 8 IMP.

Ces 505 heures comme évoqué lors du CA du 14 mars sont réparties comme suit en HP et HSA **490,0 HP 14.10 HSA**

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

STRUCTURE PREVISIONNELLE

Niveau	Prévision arrêtée par IA 44 au 01/12/2016	Nombre de divisions
6 ^{ème}	140	5
5 ^{ème}	111	4
4 ^{ème}	113	4
3 ^{ème}	98	4
Effectif total	462	17
Rappel :	441 en sept. 2016	16 en sept. 2016

Les dotations sont calculées à la division.

De façon mécanique, la dotation est donc en hausse pour collège Le Haut Gesvres pour cette année scolaire 2017-2018 qui accueillera davantage d'élèves et une division de plus (17^{ème}).

La structure calculée en décembre par l'inspection académique a été confirmée en juin.

136 élèves ont été affectés sur le niveau 6^{ème} par l'inspecteur d'académie donnant lieu à autant d'inscriptions.

Le collège devrait compter un peu plus d'élèves que prévus au total avec des arrivées extérieures sur les autres niveaux.

Les horaires des classes de 6^{ème}, de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème} - Horaires légaux dus aux élèves pour chaque discipline et chaque niveau

Enseignements / Niveaux	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	- -	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	.4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3 pour EC	dont 3 pour EC	dont 3 pour EC	dont 3 pour EC

EC = Enseignements de complément

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JUIN 2017

Un document récapitulatif a été remis aux membres du CA (document en annexe de ce PV).

Disciplines	Besoins	Apports	Nombre de postes	Écarts	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	5	15 (18-3)	1	+ 13	- CSD interne 10h vers Lettres Modernes A noter tps partiels 15/18 ^{ème}	5	0
Lettres modernes	83.5	82 (90-18)	5	- 11.5	+ CSR interne 10 h de lettres classiques A noter deux tps partiels 9/18 ^{ème} + BMP 7.5h	82	1.5
Allemand	7.5	0	0	- 7.5		7.5	0
Anglais	58	54	3	- 4		54.40	3.60
Espagnol	32	36	2	+ 5	- CSD 5h vers autres établissement	31	1
Histoire-géographie	60	60 (72-12)	4	0	A noter trois tps partiels (Tps partiels 12/18 ^{ème} 15/18 ^{ème} 15/18 ^{ème})	60	0
Mathématiques	72	70 (72-2)	4	- 2	(Tps partiel 16/18 ^{ème})	70	2
Technologie	31.5	31 (36-5)	2	- 0.5	A noter deux tps partiel 15/18 ^{ème} et 16/18 ^{ème}	31	0.5
Sc. Physiques	20	18	1	- 2		18	2
SVT	33.5	33 (36-3)	2	- 0.5	(Tps partiel 15/18 ^{ème})	33	0.5
Éduc ^o musicale	18	18	1	0		18	0
Arts plastiques	18	18	1	0		18	0
EPS	66	60	3	+ 3h	+ CSR 3h en EPS	63	3
Total	505	528 (-43) *	29			490.90	14.10

Sur la base de cette ventilation, le principal précise que les conseils d'enseignement ont été menés depuis quelques jours afin de travailler de façon plus fine sur la répartition des services avec les professeurs en lien avec les objectifs du projet d'établissement afin d'accueillir les élèves confiés au collège.

Le principal signal qu'il a demandé à l'inspection académique d'examiner la possibilité d'une 18^{ème} division qui aurait été appréciée notamment sur le niveau 4^{ème} de l'an prochain. Cette demande n'a pas été satisfaite en lien avec un traitement équitable des établissements du département au regard des profils établissements et de leur composition.

Le Principal soumet cette répartition au vote des membres du CA

Adoption à l'unanimité :

17 pour 0 contre 0 abstention

5 – ACTES ADMINISTRATIFS (Sorties pédagogiques, Conventions, contrats, tarifs ½ pension, sorties d'inventaire)

5.1 - Sorties pédagogiques

Acte n°1 - Proposition de sorties à la journée et d'activités pédagogiques pour l'année scolaire 2017/2018 présentées de façon récapitulative en annexe, dans le tableau joint.

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°2 - Acceptation du don du Foyer Socio Educatif d'un montant de 705.10 euros au profit des élèves ayant participé à l'échange avec KIEL.

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°3 - Bilans financiers des voyages pédagogiques :

Voyage en Auvergne : le coût final du voyage s'élève à 222.00 euros par élève (participation des familles votée initialement : 260.00 euros). Subvention reçue du CD44 de 25 euros par élève et dépenses maîtrisées permettent une baisse du coût. Le reliquat par élève (38.00 euros), supérieur à 8.00 euros, sera remboursé aux familles par ordre de paiement du comptable pour un montant global de 1748.00 euros.

Voyage en Italie : le coût final du voyage s'élève à 350.00 euros par élève (participation des familles votée initialement : 350.00 euros). Il n'y a aucun reliquat à reverser au niveau de la comptabilité du collège. Des opérations menées sous l'égide du FSE ont permis une baisse du coût global. Un remboursement a été effectué à chaque famille pour un montant par élève de 20 euros.

Echange avec Kiel : le coût final du voyage s'élève à 220.00 euros par élève (participation des familles votée initialement : 300.00 euros). Subvention reçue du CD44, de l'OFAJ et dépenses maîtrisées permettent une baisse du coût. Le reliquat par élève (80.00 euros), supérieur à 8.00 euros, sera remboursé aux familles par ordre de paiement du comptable pour un montant global de 1760.00 euros.

Voyage en Espagne : le coût final du voyage s'élève à 310.00 euros par élève (participation des familles votée initialement : 320.00 euros). La maîtrise des dépenses a permis une baisse du coût et le reliquat par élève (10.00 euros), supérieur à 8.00 euros, sera remboursé aux familles par ordre de paiement du comptable pour un montant global de 510.00 euros.

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°4 - Voyages pédagogiques pour l'année 2017/2018

Voyage en Espagne avec les élèves de 2 classes de 4^{èmes}

Ce voyage concernerait deux classes de 4^o pour un montant global de 320.00 euros par élève.

La destination de ce voyage est l'Espagne, et doit se dérouler au 1^{er} semestre 2018. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1280.00 euros.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 320.00 euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 € par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Echange linguistique en Allemagne avec les élèves de 4^{èmes} /3^{èmes}

Cet échange concernerait deux classes de 4^{ème} et 3^{ème} pour un montant global de 350.00 euros par élève.

Ce voyage Outre-Rhin se déroulerait au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2017/2018. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1 400.00 euros.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 350.00 euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 euros par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

A titre d'information complémentaire, le principal évoque l'accueil au mois de décembre d'un professeur allemand d'un établissement situé à Voerde (ville située à équidistance au nord de deux villes, Dortmund et Düsseldorf à quelques kilomètres au sud de la frontière avec les Pays Bas). Le principal fonde des espoirs sur cette visite de travail d'un mois de ce collègue qui a pour but de poser les bases d'un échange linguistique au bénéfice de l'apprentissage de la langue allemande dont l'intérêt a été souligné à plusieurs reprises en direction des familles pour les inviter à bien réfléchir à l'opportunité du choix de cette langue dans le parcours scolaire de leur enfant.

Voyage en Auvergne pour les 4^{èmes}

Ce voyage concerne 2 classes de 4^{ème} pour un montant global de 260.00 euros par élève.

La destination de ce voyage est Laschamps, et doit se dérouler au printemps 2018. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1040.00 euros.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 260.00 euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 euros par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Projet Classe patrimoine pour les 5^{èmes}

Ce voyage concerne les élèves de 5^{ème} pour un montant global de 200.00 euros par élève.

La destination de ce séjour serait Guérande ou un autre site départemental, et devrait se dérouler au 1^{er} semestre 2018. Les dépenses relatives au transport des élèves vers Guérande qui excéderaient la participation des familles, seraient prises en charge par la subvention « Actions Educatives du collège ».

Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 600.00 euros.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 200.00 euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 Euros par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°5 - Modalités de remboursement des voyages pédagogiques réalisés en 2018

Le remboursement en cas de désistement :

La famille devra informer le chef d'établissement le plus rapidement possible du désistement de l'élève.

Ce désistement ne donnera lieu à remboursement qu'en cas de maladie (certificat médical obligatoire) ou en cas de force majeure appréciée à la discrétion du chef d'établissement.

La famille sera intégralement remboursée des sommes versées pour le voyage à condition que le désistement n'occasionne pas de charges financières pour l'établissement auprès des prestataires de services (frais de dossier, franchise des assurances) ou n'entraîne pas un déséquilibre financier du voyage. Auquel cas, **les charges fixes dues en raison du désistement, resteront à la charge de la famille.**

Le remboursement des excédents :

Il est présenté en conseil d'administration le bilan financier du voyage, si la participation des familles est excédentaire par rapport au coût réel du voyage, **l'Agent comptable procédera au reversement des reliquats pour chaque participant à condition que la somme pour chacun soit supérieure à 8,00 €. Pour des reliquats inférieurs à 8,00 €, ils feront l'objet d'une notification à la famille, sans réponse de cette dernière dans les trois mois, le chef d'établissement établira un ordre de recette au service général pour apurer les sommes restantes.**

Pour les familles ayant bénéficié d'une aide sociale, aucun remboursement ne sera effectué. Le montant de l'aide sera révisé pour tenir compte de l'excédent de versement.

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

5.2 - Conventions – contrats

Acte n°6 - Convention d'adhésion au « groupement des commandes de viandes et charcuterie fraîches pour les établissements publics et EPLE de Loire-Atlantique - année 2018 » dont l'établissement coordonnateur est le lycée Appert d'Orvault.

Cette convention donne mandat au coordonnateur pour passer, signer et notifier le marché nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. La contribution de chaque adhérent a été portée à 110.00 euros pour participation aux frais de fonctionnement.

Le présent marché est passé pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 7 - Convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée des achats de viandes et charcuterie fraîches ainsi que commande groupée de contrôle bactériologique des établissements publics et EPLE en Loire-Atlantique »

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 8 - Convention d'adhésion au groupement de services pour la rémunération des assistants d'éducation et des accompagnants des élèves en situation de handicap dont le Lycée Douanier Rousseau assure la mutualisation de la rémunération et autorisation donnée au chef d'établissement de procéder à la signature des contrats de travail de ces personnels, dans la limite des moyens alloués par l'autorité académique.

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 9 - Convention d'adhésion au groupement Etablissement bassin de Nantes pour la mise en valeur des actions menées par le bassin de Nantes et lui permettre de proposer des animations d'information.

La contribution de chaque adhérent a été portée à 25.00 Euros pour participation aux frais de fonctionnement.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2017 et est renouvelable chaque année.

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

5.3 - Demi-pension

- Tarifs de la demi-pension et des tickets repas des commensaux pour l'année 2018 :

Pour information et rappel : tarifs 2017

- demi-pension 426.00 € pour une année

- repas agent, surveillant 3.00 €

- repas enseignant, autre 4.00 €

- repas élève externe 3.80 €

La commission permanente du Conseil Départemental en date du 1^{er} juin 2017 a autorisé les conseils d'administration des collèges à fixer les règles de gestion des services d'hébergement, pour l'année 2018, compte tenu des directives suivantes :

« Les établissements sont autorisés à appliquer une hausse de +5% maximum du prix du repas avec un prix maximal fixé à 3.15 euros »
M. Bouvais, conseiller départemental précise que la commission permanente du Conseil Départemental a fixé la hausse maximum à 5% afin d'octroyer plus de souplesse et plus de marge dans les collèges pour permettre l'achat de produits "bio" ou issus de circuits courts locaux. Mme Renaudet, gestionnaire confirme cette démarche en signalant qu'elle est déjà engagée au collège le Haut Gesvres. Des produits bio de producteurs locaux où des produits locaux sont régulièrement introduits dans les menus. Cette légère augmentation doit effectivement permettre cette orientation au bénéfice des commensaux et en souhaitant aussi de la part des élèves notamment un peu plus de prise en compte de cette démarche et un peu plus d'acceptation de l'intérêt de goûter les produits en sortant des "images" qui conduisent à gâcher de la nourriture au prétexte de ne pas aimer sans avoir goûté... Cette apprentissage est difficile dans un contexte de restauration collective. Pour 2018, il est proposé d'augmenter le tarif journalier des repas à 3.10 euros pour la demi-pension au forfait, 3.90 euros pour un repas élève occasionnel, 3.10 euros pour le repas des commensaux ATOSS et 4.10 euros pour le repas des commensaux enseignants et extérieurs. Pour chaque tarif, l'augmentation proposée est inférieure à la hausse de 5% autorisée par la collectivité. Le nombre de jours d'ouverture du service restauration est fixé à 140 jours.

↳ Proposition d'acte :

Acte n° 10 - Autorisation de fixer les tarifs à compter du 01/01/2018

- **pour la demi-pension : à 434.00 € par an**
base de calcul: 140 jours, soit 3.10€ x 140 jours = 434.00 €)
soit : 124.00 € pour le trimestre janvier/mars 2018 (40 jours d'ouverture)
136.40 € pour le trimestre avril/juin 2018 (44 jours d'ouverture)
173.60 € pour le trimestre septembre/décembre 2018 (56 jours d'ouverture)
- **pour les tickets des commensaux :**
à 3.10 € pour les repas ATOSS et Surveillants
à 4.10 € pour les repas enseignants et extérieurs
- **pour les repas pris à l'unité par les élèves externes :**
à 3.90 Euros

Pour l'exercice 2018, la collectivité a décidé :

Que le taux de participation des usagers aux frais de personnel territorial affecté à la restauration et à l'hébergement serait maintenu à 22.50 % des recettes des familles et étendu aux recettes des commensaux.

Que l'encadrement du taux de participation des usagers aux charges générales, serait reconduit entre 15 et 21 % des recettes des familles et étendu aux recettes des commensaux. Le collège le Haut Gesvres propose la reconduction du taux de 17 % sur les recettes des familles et des commensaux.

Que le prélèvement de 1,5% au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement était maintenu pour l'année 2018, afin de d'abonder ce fonds destiné à «financer les dépenses exceptionnelles de fonctionnement nécessaires à la continuité des services de restauration et d'hébergement».

Le nombre de jours d'ouverture du service restauration sera pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 de 140 jours.

Les modalités de gestion du service annexe d'hébergement sont les suivantes :

La base annuelle forfaitaire est calculée en 140^{ème}, avec 4 jours de restauration par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les textes réglementaires prévoient que « tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire est dû en totalité », pour cette raison, aucun changement de qualité ne sera accepté en cours de trimestre, sauf si l'élève quitte le collège.

Le règlement s'effectue par avance et par trimestre, les demandes de paiement échelonnées doivent être adressées uniquement à l'agent comptable qui établira un échéancier.

La remise d'ordre (déduction journalière des repas non pris) est accordée automatiquement en cas d'absence, pour des situations de force majeure (départ de l'établissement) ou lorsque l'établissement est à l'origine de l'absence de service rendu (fermeture du restaurant scolaire, stage en entreprise, voyage scolaire,...) et ce, quelle que soit la durée de l'absence.

La remise d'ordre est accordée, lors d'une absence de l'élève au moins égale à 4 jours de fonctionnement consécutif de la demi-pension, par le chef d'établissement, sur demande écrite de la famille et avec un justificatif. Ainsi pour chaque jour d'absence, (non compris les petites vacances), la remise d'ordre est égale au montant annuel de la demi-pension divisé par 140 jours (pour 2018, la remise d'ordre quotidienne sera de 3.10 euros).

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

5.4 - Sorties d'inventaire

Acte n° 11 - Proposition de sorties d'inventaire de matériels obsolètes. Cette liste reprend les matériels qui n'ont plus de valeur à l'inventaire et qui sont mis au rebut. Il est à noter qu'il est fait don du tracteur tondeuse au Lycée Joubert/maillard d'Ancenis, au titre de pièce d'étude pour les élèves de la section « maintenance des matériels de parc et jardin »

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

6 - ACTES FINANCIERS

Présentation des décisions modificatives pour information

Puis

DECISIONS MODIFICATIVES POUR VOTE

Présentation des décisions modificatives pour vote de l'année 2017

Acte n° 12 : Affectation de la subvention de 15 220.00 euros « crédits globalisés de l'Etat » :

- 726.00 euros pour la prise en charge des droits de reprographie
- 14 494.00 euros pour l'achat de manuels scolaires

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Décision modificative à inscrire :

- AP/REPRO/13REP : - augmentation de 226.00 € en recettes de l'Etat (500.00 euros avaient été prévus au budget initial)
- AP/MANUEL/13MS : - augmentation de 14 494.00 € en recettes de l'Etat

Acte n° 13 : Affectation de la subvention de 3 951.00 euros « Actions éducatives du conseil départemental » :

- AP/Projet/2GAECG : - augmentation de 3 951.00 € en recettes du conseil départemental pour les projets éducatifs (aide aux transports, sorties culturelles, intervenants, achat de matériels liés à un projet,...)

vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

19h30 – Départs de Mme Launay et de M. Bouvais (→ 15 votants)

DECISIONS MODIFICATIVES POUR VOTE

Présentation des décisions modificatives pour vote de l'année 2017

M. le principal précise qu'il s'agit par ces décisions modificatives "d'ouvrir" des droits à dépenser les sommes précisées sans qu'il s'agisse pour autant d'effectuer inmanquablement ces opérations. Ainsi, les montants non réalisés retomberont dans les fonds de réserve. Par mesure de précaution et pour permettre d'éventuels ajustements par rapport au budget initial, ces "DM" sont nécessaires.

Acte n° 14 - Présentation de la décision modificative pour vote

Prélèvements sur fonds de roulement du service général de 39 000.00 euros répartis comme suit :

ALO/viabil/0gaz :	- augmentation « gaz » de 6 000.00 euros
ALO/fonctio/0fomaintenance :	- augmentation de 3000.00 euros
ALO/Foncti/0mater :	- augmentation « matériels » de 5 970.00 euros
ALO/Foncti/0produits :	- augmentation « produits d'entretien » de 1500.00 euros
ALO/crédits de réception :	- 700.00 euros
ALO/réparation des matériels :	- 4000.00 euros
ALO/foncti/0linge :	- augmentation « linge » de 500.00 euros
ALO/foncti/0carnet :	- augmentation « achat de carnets de liaison » de 1800.00 euros
AP/Materiel/0mater :	- augmentation « achat matériel pédagogique » de 11 880.00 euros
AP/PROJET/0incorruptibles :	- augmentation « achat de livres » de 1250.00 euros
OPC/0immoSG :	- 2400.00 euros (nettoyeur haute pression, serveur Horus)

Prélèvements sur fonds de réserve du service annexe d'hébergement de 31 000.00 Euros répartis comme suit :

SRH/denrées/0denrées :	- Augmentation « achat de denrées » de 10 000.00 euros
SRH/divers/0repar :	- Augmentation « réparation » de 3 000.00 euros
SRH/divers/0produits :	- Augmentation « produits d'entretien » de 2 000.00 euros
SRH/divers/0linge :	- Augmentation « linge » de 1000.00 euros

SRH/divers/0matériel :
OPC/0immoSRH :

- Augmentation « matériel » de 10 000.00 euros
- 5000.00 euros (Table de repassage, robot coupe, extracteur de jus)

vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

7 – REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

M. le Principal informe qu'un travail de relecture d'un point du règlement intérieur a été examiné en commission permanente pour traiter la définition des régimes des sorties. Quatre régimes étaient définis initialement dans le règlement intérieur du collège : Rouge, orange, jaune et Vert. Trois régimes sont à présent proposés (Rouge, Orange et Vert). Voir ci-dessous.

Les articles 5, 6, 7, 7bis et 8 (version actuelle) ci-dessous, sont réorganisés comme défini ci-après :

Article 5 - Une autorisation permanente de sortie peut être accordée par la famille en cas de suppression d'un cours intervenant :

- A la fin de chaque demi-journée pour les élèves externes
- Uniquement à la fin de la journée pour les ½ pensionnaires

L'information de cette suppression est à chaque fois signalée sur le carnet de liaison.

Article 6 - Ainsi, sur demande écrite spécifique des parents, l'élève peut être autorisé à quitter le collège sur l'ensemble du créneau autour de la pause méridienne (temps du repas) libérée en raison d'une absence ponctuelle d'un professeur.

Article 7 - Le régime des entrées et sorties des élèves est choisi par la famille pour le début d'année selon **quatre** possibilités :

Régime 1— ROUGE

L'élève est présent au Collège, sans aucune exception :

- les lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
 - de 08h00 à 12h05, et de 13h55 à 17h00, pour les externes, selon les horaires de son emploi du temps pour être plus précis
 - de 08h00 à 17h00, pour les demi-pensionnaires.
- le mercredi matin, de 08h00 à 11h05.

Régime 2 — ORANGE

L'élève est présent au Collège du début à la fin des cours inscrits à l'emploi du temps de sa classe. Lors d'une absence prévue ou imprévue d'un ou de plusieurs professeurs, il doit rester en permanence, conformément à l'horaire de la classe à laquelle il appartient.

Régime 3 — JAUNE

L'élève n'est autorisé, par sa famille, à quitter le collège qu'en cas d'absence prévue d'un professeur. Cette absence doit au préalable avoir fait l'objet d'une information à la famille sur le carnet de liaison.

Régime 4 — VERT

L'élève est autorisé par sa famille à quitter le collège même dans le cas d'une absence imprévue d'un professeur.

Article 7bis - La famille peut décider le changement de régime à tout moment, mais doit pour cela le préciser et formuler la demande par écrit (courrier adressé au conseiller principal d'éducation). La définition du régime choisi permet l'établissement des listes des élèves régulièrement accueillis en étude surveillée par le service Vie Scolaire.

Article 8 - En dehors de ce qui peut être ponctuellement et exceptionnellement défini cf article 6, les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir du collège autour de la pause méridienne.

Nouvelle organisation et nouvelle écriture de l'article 5 (anciennement 7) avec trois régimes (Rouge, Orange et Vert) :

Article 5 - Le régime des entrées et sorties des élèves est choisi par la famille en début d'année scolaire selon **trois** possibilités ainsi définies
↪

Régime 1— ROUGE

L'élève est présent au Collège, sans aucune exception :

- les lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
 - de 08h00 à 12h05, et de 13h55 à 17h00, pour les externes, selon les horaires de son emploi du temps pour être plus précis
 - de 08h00 à 17h00, pour les demi-pensionnaires.
- le mercredi matin, de 08h00 à 11h05.

Un parent peut récupérer son enfant au collège. Il lui est alors demandé de signer le registre des sorties à la Vie Scolaire.

Régime 2 — ORANGE

L'élève est présent au Collège du début à la fin des cours inscrits à l'emploi du temps de sa classe.

Lors d'une absence prévue d'un ou de plusieurs professeurs, l'élève n'est autorisé à sortir et quitter le collège que sur autorisation écrite (sur le carnet de liaison) de sa famille (rappel article 6) à présenter au service Vie Scolaire.

il doit rester en étude, conformément à l'horaire de la classe à laquelle il appartient.

Régime 3 — VERT

L'élève est autorisé par sa famille à quitter le collège même dans le cas d'une absence imprévue d'un professeur (voir précision article 8).

Article 6 - Une autorisation de sortie peut être accordée par la famille (parent/responsable légal) en cas de suppression d'un cours intervenant :

- A la fin de chaque demi-journée pour les élèves externes
- Uniquement à la fin de la journée pour les ½ pensionnaires

L'information de cette suppression est signalée sur le carnet de liaison.

Article 7 - Ainsi, seulement sur demande écrite spécifique des parents, l'élève peut être autorisé à quitter le collège sur l'ensemble du créneau autour de la pause méridienne (temps du repas) libérée en raison d'une absence ponctuelle d'un professeur.

Article 7bis - La famille peut décider le changement de régime à tout moment, mais doit pour cela le préciser et formuler la demande par écrit (courrier adressé au conseiller principal d'éducation). La définition du régime choisi permet l'établissement des listes des élèves régulièrement accueillis en étude surveillée par le service Vie Scolaire.

Article 8 - En dehors de ce qui peut être ponctuellement et exceptionnellement défini cf article 7, **les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir du collège autour de la pause méridienne.**

Le Principal soumet les modifications du règlement intérieur au vote des membres du CA

vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

Le principal souligne qu'une réflexion a également été menée pour réfléchir à la question de l'usage des téléphones portables au sein du collège. Il ne s'agissait pas d'autoriser l'utilisation des portables pour permettre des appels ou messages, mais d'envisager que des élèves puissent écouter de la musique avec leurs oreillettes. Évoquée lors du conseil de Vie Collégienne (CVC), cette question a été tranchée et par les élèves eux-mêmes (une forte majorité) qui ont déclaré qu'utiliser les téléphones n'est pas autorisé par le règlement et que c'est ainsi. Ils ont précisé que l'utilisation des portables coupait les élèves dans leurs relations au quotidien et créer davantage de problèmes que cela ne pouvait apporter de satisfactions.

Les adultes qui encadrent les élèves dans cet établissement félicitent les élèves pour cette manière de considérer les choses et cette question qui est souvent problématique. Il convient en effet, au-delà de la compréhension par certains que tous les élèves prennent la mesure du problème et saisissent l'inutilité au sein d'un établissement scolaire de l'usage des téléphones portables.

Le principal précise qu'il a, avec le conseiller principal d'éducation, vraiment félicité les élèves lors du CVC qui ont révélé sur cette question une lucidité et un bon sens absolument remarquable. Il convient à présent que tous les élèves perçoivent cette problématique de telle sorte que le climat sur la cour de récréation s'améliore encore en évitant situations équivoques qui sont le plus souvent des provocations de quelques élèves en direction des assistants d'éducation dont le travail est délicat face aux attitudes inégales des élèves.

Le principal précise que l'on retrouve des situations comparables de confusions au sein de la société dans la manière par les adultes eux-mêmes d'accepter les règles de vie en collectivité.

M. Le Coz, représentant des parents d'élèves confirme ce regrettable constat qui est observable dans le milieu associatif par exemple et dans le rapport à l'utilisation de lieux publics partagés.

8 – POINT COMPLÉMENTAIRE : PLANNING "PRÉVISIONNEL" ANNUEL 2017/2018

M. le Principal signale qu'il a omis une proposition de correction à l'ordre du jour avec un ajout relatif à la présentation aux membres du CA du planning prévisionnel de l'année scolaire 2017/2018. Il présente le document qui a déjà été examiné par les professeurs notamment depuis début 2017 et à la suite de quoi des corrections ont été apportées pour faire évoluer ce calendrier indicatif qui comporte des moments "repères" de la vie et du fonctionnement du collège.

Ce document reprend évidemment les dates du calendrier scolaire officiel, il fixe les dates des trimestres et des périodes pour les conseils de classes et intègre des dates du collège comme les réunions parents professeurs (Dates 6^{ème} et 3^{ème} anticipées pour l'année prochaine par rapport à l'année qui vient d'être effectuée), des réunions d'information vers les familles d'élèves de 3^{ème} notamment, l'opération "portes ouvertes", le brevet blanc etc... (document en annexe).

Ce planning prévisionnel pourra être corrigé selon les besoins et ajustements éventuels qui pourraient apparaître nécessaires (réunions...)

Les dates de sorties et voyages sont purement indicatives et dépendent de la concrétisation des projets et de leur positionnement dans l'année en fonction des contacts avec les prestataires sollicités.

Le Principal soumet donc ce planning prévisionnel au vote des membres du CA

vote : 15 pour 0 contre 0 abstention

9 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Principal évoque qu'il n'a pas reçu de questions diverses dans les délais fixés dans le règlement intérieur du CA (48h).

Toutefois, un mail lui a été adressé ce 4 juillet qu'il communique aux membres du conseil d'administration. Ce mail a été envoyé par Mme Trédan Solène parent d'élève de l'école Joseph Fraud et relayé par Mme Langlais.

M. Laisney également destinataire de ce mail et présent au CA confirme la démarche.

Le 04/07/2017 à 09:07, karine.langlais a écrit :

Monsieur NOËL,

Vous trouverez ci-dessous une demande de parents de l'école J.Fraud.

Cordialement

K.Langlais

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De : solene paul <solenepaul@hotmail.com>

Date : 02/07/2017 17:05 (GMT+01:00)

À : Karine LANGLAIS <karine.langlais@orange.fr>, seb & steph Laisney <s.laisney@wanadoo.fr>

Objet : Dernier CA Collège Le Haut Gesvres

Bonjour,

Ci-dessous quelques lignes dont vous voudrez bien faire part au prochain CA du Collège public de Treillières:

Merci de relayer la demande de parents d'élèves souhaitant la réouverture de l'option bilangue anglais-allemand en 6^{ème} (supprimée au Haut Gesvres il y a quelques années), ce que permet le nouvel arrêté en date du 18/06/2017 et ceci sans condition (fin de l'enseignement obligatoire de continuité de l'allemand en CM2 conditionnant l'ouverture de la bilangue en 6^{ème}).

Pour information, cette option est proposée dans les 2 collèges de la Chapelle sur Erdre, à Orvault (et en projet pour la rentrée 2018/19 à Héric, d'après mes sources!). Quant à Helder Camara, il n'y a pas d'option bilangue mais un échange avec des correspondants allemands (voyage des germanistes en mai 2017 à Marl). L'option bilangue serait donc un plus pour l'image de l'établissement.

Il s'agit donc dans la DHG d'injecter 2h en 6ème pour cette option, d'envisager peut-être un sondage auprès des CM2 après une sensibilisation à l'allemand. Un enseignement de 3h dès la 6ème sera bien plus bénéfique en termes d'apports que la LV2 en 5ème (horaire réduit à 2h30) et nécessaire pour pouvoir intégrer plus tard des sections internationales (Abibac à Nelson Mandela à Nantes, sections européennes allemand dans certains lycées de Nantes comme aux Bourdonnières par exemple...).

Vous remerciant d'accepter de faire le relai entre les parents et la Direction,
Cordialement,
Solène Trédan.

M. le principal précise que suite à ce message reçu ce 4 juillet il a répondu comme suit (copie à Mme Langlais et M. Laisney).

Il précise la manifeste bonne connaissance du sujet bilangue par Mme Trédan

M. Laisney, précise que Me Trédan est professeure d'allemand.

Bonjour Madame,

Cette réflexion est intéressante et nous la menons de notre côté.

Il vous était possible de me contacter au titre de votre représentation pour évoquer cette perspective.

Nous avons développé cette opportunité par le passé avec le résultat observé...

Au-delà d'effets d'annonce, je m'applique à ancrer l'allemand dans le collège.

Nous avons des effectifs intéressants pour permettre dans de bonnes conditions (et très favorables)

l'apprentissage de cette langue dont je suis convaincu de l'importance et de l'intérêt.

Nous travaillons à un échange avec un établissement allemand et l'un des professeurs de cet établissement viendra passer un mois au collège en décembre prochain.

La possibilité d'une bilangue demeure pour nous un objectif, mais dans une perspective pérenne en lien avec les écoles du secteur et en lien avec les lycées.

J'ai encore récemment échangé avec la directrice académique adjointe à ce sujet il y a quelques jours et nous avons opté pour définir cette possibilité pour l'année scolaire 2018/2019 après évaluation de la pertinence par rapport à la pérennité du projet.

Il convient de savoir que les sections "euros" des lycées intègrent des élèves qui n'étaient pas nécessairement en section "euros" en collège.

Idem pour les sections internationales. Nous avons des élèves concernés cette année (Section internationale anglais, Bachibac, euros...)

Si le lycée Mandela est une possibilité pour quelques uns de nos élèves, selon leur projet, le lycée Les Bourdonnières est nettement plus éloigné et moins accessible.

En fonction des adresses des élèves, le lycée de secteur du collège le Haut Gesvres est le lycée Monge. Le lycée Appert constitue une autre possibilité.

Nombre de nos élèves font ces deux choix pour obtenir un baccalauréat général ou technologique notamment.

Je souhaite véritablement poursuivre avec vous cette réflexion en associant nos parents d'élèves qui siègent au CA. Et... il conviendra également logiquement d'échanger avec les directeurs des écoles primaires pour que ce projet soit construit et concerté (même si cela ne constitue pas une obligation au niveau continuité de l'enseignement). Nous évoquerons ce point en conseil écoles-collège en octobre.

L'objectif est de préparer la rentrée suivante par rapport à pareille éventualité.

Pour la rentrée prochaine de septembre 2017, nous sommes engagés sur différents dispositifs pour l'accompagnement des élèves affectés et accueillis. Et ce, en lien avec les éléments recueillis lors des contacts établis avec les écoles du secteur pour permettre la connaissance des élèves.

Si nous pouvons, en 6ème, davantage préparer la question du choix de l'allemand LV2 en 5ème dès la 6ème, nous le ferons. Mais nous devons faire avec les moyens alloués qui sont constants par rapport à l'enveloppe définie en janvier par l'inspection académique sur la base du nombre de classes du collège (+ une pour la prochaine rentrée).

Je vous remercie pour votre démarche et vous propose de prendre contact avec le collège pour définir un rendez-vous.

Vous en souhaitant bonne réception

Bien cordialement

--

Y. NOËL

Principal du collège Le Haut Gesvres

10 rue Simone de Beauvoir - 44119 TREILLIÈRES

Tél. 02 28 07 92 92

<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 20h05

Prépa CA 4 juillet 2017

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	FSTG	BMP	CSR	Suppr.	CSD	TP	Decharges	CPA	Observations	Dotation HP	Dotation HSA
L0201	Lettres classiques	1		18	5					10	3			CSD Mme Mousset 10 (10 interne lett. Mod.) + 5 latin	5,00	0,00
L0202	Lettres modernes	5		90	83,5			10			18			CSR LC de 10	82,00	1,50
L0421	Allemand	0		0	7,5		7,5							BMP Mme Héault (reconduc ^c compl. Nozay ?)	7,50	0,00
L0422	Anglais	3		54	58		4				3,6			Mutation Carpentier 18 et arrivée Améline 14,40	54,40	3,60
L0426	Espagnol	2		36	32					5				CSD Mme Boulic 5	31,00	1,00
L0429	Italien														0,00	0,00
L1000	Histoire-Géo.	4		72	60						12	0		TP M. Guichard 15/18 Mme Ppard 15/18 Mme Plaza 12/18	60,00	0,00
L1300	Maths	4		72	72						2			TP Mme Cousseau 16/18	70,00	2,00
L1400	Technologie	2		36	31,5						5			TP Mme Bénaitreau 15/18 et TP Chablat 16/18	31,00	0,50
L1500	Sc. Phys.	1		18	20										18,00	2,00
L1600	SVT	2		36	33,5						3			TP Besnault 15/18	33,00	0,50
L1700	Edu musicale	1		18	18										18,00	0,00
L1800	Arts plastiques	1		18	18			0							18,00	0,00
L1900	EPS	3		60	66		3	0							63,00	3,00
LXXX	GREC... non affecté...														0,00	0,00
	TOTAL	29		528	505	0	0	14,5	10	0	15	46,6	0		490,90	14,10
															505,00	
SEGPA																
C0072	Instit SES														0,00	0,00
P3020	G Const Réa.														0,00	0,00
P7200	Biotechnologie														0,00	0,00
	TOTAL	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0,00	0,00
ULIS																
G0145	Option D														0,00	0,00
	TOTAL	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		29		528	505	0	0	14,5	10	0	15	46,6	0		490,90	14,10
															505,00	
Demande de conversion 5,5 HSA en 5,5 HP																
Demande conversion Accordée en février																
Correction en juin 490,90/14,10 (Mme Améline -> Mme Carpentier)																

Calendrier des semaines – Périodes et rythme des trimestres

- Nantes Zone B -

Zone B – Académies Aix-Marseille – Amiens – Caen – Lille – Nancy-Metz – Nantes – Nice – Orléans-Tours – Reims – Rennes – Rouen – Strasbourg

TRIMESTRE 1 : Semaine 36 à Semaine 48 → Lundi 4 septembre 2017 au lundi 27 nov. 2017

Semaine 36 → Vendredi 1 ^{er} septembre 2017 (R Professeurs) → Lundi 4 septembre 2017 (Rentrée Élèves 6 ^e -4 ^e) → Mardi 5 septembre 2017 (Rentrée 5 ^e - 3 ^e)	Semaine 37 du lundi 11 sept. au vendredi 15 sept.	TRIMESTRE 1 - 4 sept. / 27 nov. 11 semaines
Semaine 3 du lundi 18 sept. au vendredi 22 sept	Semaine 39 du lundi 25 sept. au vendredi 29 sept.	
Semaine 40 du lundi 2 oct. au vendredi 6 oct.	Semaine 41 du lundi 9 oct. au vendredi 13 oct. → 10 oct. : Arrêt des notes mi-trimestre Relevé intermédiaire mi-trimestre 1	
Mercredi 10 octobre = mi-Trimestre collège → édition d'un relevé de notes pour information des familles		
Semaine 42 du lundi 16 oct. au vendredi 20 oct.	Semaine 43 Congés Toussaint Dimanche 29 octobre / Passage heure d'hiver (-1h) 21 octobre au 5 novembre	
Semaine 44 Congés Toussaint 21 octobre au 5 novembre		Semaine 45 du lundi 6 nov. au vendredi 10 nov. Samedi 11 novembre : commémoration Armistice 1918
Semaine 46 du lundi 13 nov. au jeudi 17 nov. Réunions parents-professeurs 6 ^e (jeudi)	Semaine 47 du lundi 20 nov. au vendredi 24 nov. Réunions parents-professeurs 3 ^e (mardi)	

TRIMESTRE 2 : Semaine 48 à Semaine 11 → Mardi 28 nov. 2017 au mardi 13 mars 2018

Semaine 48 – du lundi 27 nov. au vendredi 1 ^{er} décembre → 27 nov. : Arrêt des notes 1^{er} trim. Édition des Bulletins du Trim. 1	Semaine 49 – du lundi 4 déc. au vendredi 8 déc. CONSEILS TRIM 1 →	TRIMESTRE 2 - 28 nov. / 13 mars 11 semaines
Semaine 50 – du lundi 11 déc. au vendredi 15 déc. CONSEILS TRIM 1 →	Semaine 51 – du lundi 18 déc. au vendredi 22 déc. 2017 Réunions parents-professeurs 4 ^e (lundi)	
Semaine 52 Congés Noël du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 (reprise des cours lundi 8 janvier 2018)		
Semaine 2 – du lundi 8 janvier au vendredi 12 janvier 2018	Semaine 3 – du lundi 15 janvier au vendredi 19 janvier Réunions parents-professeurs 5 ^e (mardi)	
Semaine 4 – du lundi 22 janvier au vendredi 24 janvier	Semaine 5 – du lundi 29 janvier au vendredi 2 février	
Semaine 6 – du lundi 5 février au vendredi 9 février Période STAGE d'observat° 3 ^{ème} Samedi 10 février – Portes Ouvertes	Semaine 7 – du lundi 12 février au vendredi 16 février	
Semaine 8 – du lundi 19 février au vendredi 23 février	Semaine 9 Congés d'Hiver 24 février au 11 mars 2018	

TRIMESTRE 3 : Semaine 11 à Semaine 22-23... → Mercredi 14 mars 2018 → au vendredi 23 juin 2018
 Conseils à partir du 6 juin 3^{èmes}, 4^{èmes}, 6^{èmes}, 5^{èmes}

Semaine 10 Congés d'Hiver 24 février au 11 mars 2018	Semaine 11 – du lundi 12 mars au vendredi 16 mars → 13 mars : Arrêt des notes 2^{ème} trim. Édition des Bulletins du Trim. 2
Semaine 12 – du lundi 19 mars au vendredi 23 mars <u>CONSEILS TRIM 2 →</u>	Semaine 13 – du lundi 26 mars au vendredi 30 mars <u>CONSEILS TRIM 2 →</u> 26 mars / Passage heure d'été (+1h)
Semaine 14 – du lundi 2 avril au vendredi 6 avril	Semaine 15 – du lundi 9 avril au vendredi 13 avril SEMAINE BREVET BLANC
Semaine 16 – du lundi 16 avril au vendredi 20 avril	Semaine 17 Congés de Printemps 21 avril au 7 mai 2018
Semaine 18 Congés de Printemps 21 avril au 6 mai 2018 mardi 1 ^{er} mai : Fête du travail	Semaine 19 – ...!!!... du lundi 7 mai au vendredi 11 mai mardi 8 mai : Victoire 1945 Jeudi 10 mai : Jeudi de l'Ascension (pont)
Semaine 20 – du lundi 14 mai au vendredi 18 mai	Semaine 21 – lundi 21 mai : Lundi de Pentecôte du mardi 22 mai au vendredi 25 mai
Semaine 21 – du lundi 28 mai au vendredi 1 ^{er} juin	Semaine 22 – du lundi 4 juin au vendredi 8 juin → lundi 4 juin : Arrêt des notes 3^e trim.
Semaine 23 – du lundi 11 juin au vendredi 15 juin <u>CONSEILS TRIM 3</u>	Semaine 24 – du lundi 18 juin au vendredi 22 juin <u>CONSEILS TRIM 3</u>
Semaine 25 – du lundi 25 juin au vendredi 29 juin <u>DNB dates à préciser</u> (cf calendrier officiel)	Semaine 26 – du lundi 2 juillet au vendredi 6 juin Samedi 7 juillet 2018 : Vacances d'été
Semaine 27 – du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet Samedi 14 juillet : Fête nationale	

TRIMESTRE 3 - 14 mars / 4... 23 juin
11 semaines

Calendrier « prévisionnel » -

Quelques repères... à compléter et corriger

Remise des diplômes du DNB aux lauréats de la session 2017

DATE à CONFIRMER ➤

Semaine 36

- Vendredi 1^{er} septembre → Rentrée des professeurs
- Lundi 4 septembre → Rentrée élèves de 6^{ème} et 4^{ème}
- Mardi 5 septembre → Rentrée élèves de 5^{ème} et 3^{ème}

Semaine 37

- Lundi 11 septembre
- Jeudi 14 septembre - Réunion 6^{èmes} à 17h30 → présentation collective des équipes pédagogiques aux familles
- Réunion 3^{èmes} à 18h00 → présentation aux familles par les PP des enjeux de l'année scolaire

Semaine 38

- Lundi 18 septembre
- Mardi 19 septembre - Réunion 5^{èmes} 4^{èmes} à 17h30 → présentation aux familles par les PP des enjeux de l'année scolaire
- Mercredi 20 septembre **Journée Nationale du Sport scolaire**

Semaine 39

Lundi 25 septembre

Réunion du FSE (date à fixer)

Semaine 40

Lundi 2 octobre

CA Collège date à préciser

Élections des délégués, élèves, parents, CA...

CONSEIL Écoles-Collège

Semaine 41

Lundi 9 octobre

Fête de la Science 6-16 octobre

Arrêt des notes mi-trimestre 1 : 10 octobre

Semaine 42

Lundi 16 octobre

SEMAINE du GOUT

Mardi 17 octobre

Réunion pour parents de 3^{ème} (Prin. + adj. + PP) : Calendrier et enjeux 3^{ème}

Vendredi 20 octobre

Semaines 43 & 44 – Congés de Toussaint – 21 octobre 2017 au 5 novembre 2017

Changement d'heure passage heure d'hiver (-1 heure) : Dimanche 29 octobre

Semaine 45

Lundi 6 novembre

Vendredi 10 novembre Sortie SVT 6^{èmes} ? - Projet sortie Peace and Love ?

- Samedi 11 novembre - Commémoration Armistice 1918

Semaine 46

Lundi 13 novembre

Jeudi 16 novembre

6^{èmes} Rencontres individuelles parents – Professeurs

Semaine 47

CA Collège

Lundi 20 novembre

Mardi 21 novembre

3^{èmes} Rencontres individuelles parents – Professeurs

Mercredi 23 novembre

Cross Départemental (Hippodrome de Nantes)

Vendredi 25 novembre

Sortie SVT 6^{èmes} ?

Semaine 48

Lundi 27 novembre

- Vendredi 1^{er} décembre : Journée mondiale contre le SIDA

27/11/17 : Arrêt des notes Trimestre 1

Semaine 49

⇒ **Conseils de classes Trimestre 1**

Lundi 4 décembre

- Samedi 9 décembre : journée nationale de la laïcité

Semaine 50

⇒ **Conseils de classes Trimestre 1**

Lundi 11 décembre

Semaine 51

Lundi 18 décembre

4^{èmes} Rencontres individuelles parents – Professeurs

Semaines 52 et 1 – Congés de Noël – 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018

Semaine 2

Lundi 8 janvier

Semaine 3

Lundi 15 janvier

Mardi 16 janvier

5^{èmes} Rencontres individuelles parents – Professeurs

Jeudi 18 janvier

(Clg) Réunion information orientation "Après la 3^{ème} " : Quelle 2^{nde} choisir ?

Semaine 4

Lundi 22 janvier

Semaine 5

Lundi 29 janvier

Samedi 3 février

Opération "PORTES OUVERTES" → Présentation des ressources de l'établissement

Semaine 6

CA clg

Lundi 5 février - **Semaine Stages d'observation en entreprise pour 3^{èmes} 4 jours / 5-6-7&8 février 2018**

Semaine 7

Lundi 12 février

Semaine 8

Lundi 19 février

Semaines 9 et 10 – Congés d'hiver – 24 février 2018 au 11 mars 2018

Semaine 11

Lundi 12 mars

Mardi 13 mars

13 mars Arrêt des notes Trimestre 2

Semaine 12

Lundi 19 mars

29^{ème} SEMAINE de la PRESSE ⇒ *Conseils de classes Trimestre 2 (Voyage Italie ?)*

Semaine 13

Lundi 26 mars

CA clg ⇒ *Conseils de classes Trimestre 2 (Voyage Allemagne ?)*

Semaine 14

Lundi 2 avril

Semaine DNB BLANC : 5 ET 6 AVRIL (*Séjour Auvergne ?*)

Semaine 15

Lundi 9 avril

Semaine 16

Lundi 16 avril

Semaines 17 et 18 – Congés de Printemps – 21 avril 2018 au 6 mai 2018

Semaine 19

Lundi 7 mai

- *Mardi 8 mai : Victoire 1945*

- *Jeudi 10 mai : Ascension*

- *Jeudi 10 mai : Journée nationale de mémoire de l'esclavage / Commémoration de l'abolition de l'esclavage*

Vendredi 11 mai

Semaine 20

Lundi 14 mai

Semaine 21

- *Lundi 21 mai : Pentecôte*

Mardi 22 mai

Semaine 22

Lundi 28 mai

(Voyages Grande Bretagne - Espagne ?)

Semaine 23

Lundi 4 juin

⇒ *Conseils de classes Trimestre 3*

4 juin Arrêt des notes Trimestre 3, 3^{ème} ...

Semaine 24

Lundi 11 juin

⇒ *Conseils de classes Trimestre 3*

Semaine 25

Lundi 18 juin

...→ **DNB 2018 (dates à préciser – voir BO nov. ou déc. 2017 & cf services académiques)**

(Org° fin des cours collège à définir selon calendrier examens et orientation)

Semaine 26

Lundi 25 juin

CA clg

Semaine 27

Lundi 2 juillet .../... Vendredi 6 juillet : fin de l'année scolaire 2017-2018

Informations pratiques ...

- Horaires (Voir Règlement intérieur pour rappel aux élèves SVP)

Assiduité et ponctualité : Le respect des horaires est impératif pour tous.

MATIN

1^{ère} heure (M1) (1^{ère} sonnerie : 7h57) 08h05 à 09h00

2^{ème} heure (M2) 09h00 à 09h55

Récréation 09h55 à 10h15

3^{ème} heure (M3) 10h15 à 11h10

4^{ème} heure (M4) 11h10 à 12h05

APRES-MIDI

1^{ère} heure (S1) (1^{ère} sonnerie : 12h57) 13h00 à 13h55

2^{ème} heure (S2) 13h55 à 14h50

Récréation 14h50 à 15h10

3^{ème} heure (S3) 15h10 à 16h05

4^{ème} heure (S4) 16h05 à 17h00

En début de journée, la première sonnerie à 7 h57 signale le mouvement vers les salles, la seconde à 8h00, le début du cours lui-même. La fin des récréations est marquée par une sonnerie unique et il convient d'être en classe pour le début du cours.